



Ville de La Fère

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JANVIER 2019

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-quatre janvier à 20 h 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Monsieur DENEUVILLE Raymond, Maire.

Membres présents : MM. DENEUVILLE Raymond, Maire, THUET Maurice, ~~VILAIN Marie-Noëlle~~, MELOTTE Jean-Claude, LAVISSE Jean, BAUCHET Annette, Adjoints au Maire, ROZELET Martine, LYOEN Anne-Marie, ~~DEPLANQUE Martine~~, ~~CHATOT-CATOIRE Catherine~~, PEON Benoît, ~~FOJCIK Isabelle~~, ~~HIRSON Alain~~, EGRIX Éric, ~~VUYLSTEKE Isabelle~~, SEPANSKI Jean-François, GERARD Franck, ~~WEBBER Audrey~~, FABRIS Ghislaine, BOUTEILLER André, ~~CORNEVIN Nicolas~~, ~~JOURDAIN Amélie~~, ~~DE MONTE Dominique~~, Conseillers Municipaux.

Membres absents : MM. VILAIN Marie-Noëlle, adjointe, CHATOT-CATOIRE Catherine, HIRSON Alain, WEBBER Audrey, excusés, DEPLANQUE Martine, FOJCIK Isabelle, VUYLSTEKE Isabelle, CORNEVIN Nicolas, JOURDAIN Amélie, DE MONTE Dominique.

Membre représenté : Mme VILAIN Marie-Noëlle donne pouvoir à Mme LYOEN Anne-Marie, Mme CHATOT-CATOIRE Catherine donne pouvoir à M. MELOTTE Jean-Claude, M. HIRSON Alain donne pouvoir à M. DENEUVILLE Raymond, Mme WEBBER Audrey donne pouvoir à M. EGRIX Eric.

Secrétaire de séance : M. GERARD Franck.

- Date de convocation : 18 janvier 2019

- Date d'affichage : 29 janvier 2019

- Nombre de Conseillers en exercice : 23

- Nombre de membres présents : 13

- Nombre de votants : 17

Ordre du jour

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 13 décembre 2018.
2. Vente du lot E du lotissement du Verly.
3. Vente du lot B du lotissement du Verly
4. Autorisation de dépenses d'investissement avant le vote du budget.
5. Création de postes
6. Demande de subvention du Collège de La Fère
7. Animation « Devenez Dessin'acteur » au Musée : demande de subvention LEADER
8. Musée : restauration de tableaux 2019 : demande de subvention à la Direction Régionale des Affaires Culturelles
9. Approbation des statuts de la Communauté d'Agglomération de Chauny-Tergnier-La Fère
10. Ouvrages d'arts communaux : mission d'assistance à l'ADICA
11. Aménagement du Parc des Promenades : demande de subvention
12. Aménagement de la Rue de la République : demande de subventions
13. Location du local communal situé Rue Saint-Auban
14. Réfection du pont Saint-Auban : demande de subvention
15. Utilisation du complexe sportif par le Collège Marie de Luxembourg
16. FISAC : convention de partenariat

2019-001 – Adoption du procès-verbal de la séance du 13 décembre 2018.

Le Maire donne lecture à l'Assemblée du compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 13 décembre 2018.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité adopte le procès-verbal de cette réunion.

2019-002 – Vente du lot E du Lotissement du Verly

Le Maire rappelle à l'Assemblée que la Commune met en vente des terrains à bâtir dans le lotissement du Verly. Le prix de vente est fixé à 40 € TTC le m².

Il donne lecture du courrier en date du 7 décembre 2018 de Monsieur PICARD François et Mme PICARD Emilie, domiciliés 2, Cité de l'Energie 02700 Tergnier, qui désirent acquérir la parcelle E, cadastrée AH 592 et AH 593, d'une superficie de 613 m².

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **Décide de vendre la parcelle E du lotissement du Verly d'une superficie de 613 m², cadastrée AH 592 et AH 593 à Monsieur PICARD François et Mme PICARD Emilie au prix de 24 520 € TTC (20 433,33 € HT).**
- **Demande que soit précisé dans l'acte de vente que la construction de l'habitation devra être réalisée dans les trois années qui suivront la date d'achat du terrain.**
- **Autorise le Maire à signer tout document nécessaire à cette vente.**

2019-003 – Vente du lot B du Lotissement du Verly

Le Maire rappelle à l'Assemblée que la Commune met en vente des terrains à bâtir dans le lotissement du Verly. Le prix de vente est fixé à 40 € TTC le m².

Il donne lecture du message en date du 16 janvier 2019 de M. DE MATOS Sergio et Mme DE ANDRADE MARQUES Odile, domiciliés 6 Avenue De Lattre de Tassigny 92500 Rueil-Malmaison, qui désirent acquérir la parcelle B, cadastrée AH 583, AH 585, AH 587 et AH 589, d'une superficie de 945 m².

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **Décide de vendre la parcelle B du lotissement du Verly d'une superficie de 945 m², cadastrée AH 583, AH 585, AH 587 et AH 589 à M. DE MATOS Sergio et Mme DE ANDRADE MARQUES Odile, au prix de 37 800 € TTC (31 500 € HT).**
- **Demande que soit précisé dans l'acte de vente que la construction de l'habitation devra être réalisée dans les trois années qui suivront la date d'achat du terrain.**
- **Autorise le Maire à signer tout document nécessaire à cette vente.**

2019-004 – Autorisation de dépenses d'investissement avant le vote du budget

Le Maire fait savoir à l'Assemblée que l'article L. 1612-1 du code général des collectivités territoriales précise que dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent. Cette autorisation ne comprend pas les crédits afférents au remboursement de la dette car il s'agit là d'une obligation. L'autorisation doit préciser le montant et l'affectation des crédits. Les crédits correspondants seront inscrits lors de son adoption.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité autorise le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite des crédits précisés ci-dessous :

Budget principal

Chapitres budgétaires	Crédits ouverts en 2018	Autorisation
Chapitre 20	116 000,00 €	29 000,00 €
Chapitre 21	132 300,00 €	33 075,00 €
Chapitre 23	1 000 500,00 €	250 125,00 €

Budget annexe des opérations commerciales

Chapitres budgétaires	Crédits ouverts en 2018	Autorisation
Chapitre 21	173 009,86 €	43 252,00 €
Chapitre 23	792 405,00 €	198 101,00 €

2019-005 – Création de postes d'agents communaux

Dans le cadre des avancements de grades du personnel communal et pour tenir compte de l'évolution des postes de travail et des missions assurées, il est nécessaire de créer des emplois d'adjoints techniques principaux de 2^{ème} classe, d'adjoints administratifs principaux de 2^{ème} classe et de rédacteur principal de 2^{ème} classe.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité-majorité :

- **Décide de la création, à compter du 1^{er} février 2019, de quatre emplois permanents à temps complet d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe.**
- **Décide de la création, à compter du 1^{er} février 2019, d'un emploi permanent à temps complet d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe.**
- **Décide de la création, à compter du 1^{er} février 2019, d'un emploi permanent à temps complet de rédacteur principal de 2^{ème} classe.**
- **Précise que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.**

2019-006 – Demande de subvention du Collège Marie de Luxembourg

Par courrier du 24 décembre 2018, Madame la Principale du Collège Marie de Luxembourg sollicite une subvention d'un montant de 800 € pour l'organisation d'un voyage pédagogique en Hongrie pour 50 élèves des classes de 4^{ème} du 31 mars au 6 avril 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité (un vote pour M. GERARD, une abstention Mme ROZELET), refuse d'attribuer une subvention d'un montant de 800 € au Collège Marie de Luxembourg de La Fère pour financer un voyage scolaire en Hongrie des élèves de 4^{ème}.

2019-007 – Animation « Devenez Dessin'acteur » au Musée : demande de subvention LEADER

Dans le cadre des activités proposées par le Musée Jeanne d'Aboville, une action est prévue en 2019 intitulée « Devenez Dessin'Acteur ». Le coût de cette action est estimé à 5310 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **Emet un avis favorable au projet d'animation du Musée intitulé « Devenez Dessin'acteur »**
- **Sollicite un financement dans le cadre du Programme LEADER pour financer cette action.**
- **Autorise le Maire à signer tous documents afférents à cette demande.**

2019-008 - Musée : restauration de tableaux 2019 : demande de subvention à la Direction Régionale des Affaires Culturelles

Chaque année, la ville finance la restauration d'un ou plusieurs tableaux du Musée Jeanne d'Aboville. Pour 2019 sont prévues les restaurations de trois tableaux :

- MJA 221 « Portrait de famille »
- MJA 147 : « Fleurs et oiseaux ».
- MJA 361 « La petit joueur de flûte »

Le coût total des travaux s'élève à 9519 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité-majorité :

- **Accepte de réaliser les travaux de restauration des trois tableaux du musée Jeanne d'Aboville pour un montant de 9 519 € HT.**
- **Sollicite un financement de la part de la Direction Régionale des Affaires Culturelles pour cette action.**

2019-009 – Approbation des statuts de la Communauté d'Agglomération de Chauny-Tergnier-La Fère

Suite à la fusion et à la création de la Communauté d'Agglomération de Chauny-Tergnier-La Fère, le Conseil Communautaire a décidé de doter l'agglomération de statuts. Ceux-ci ont été approuvés par délibération du Conseil Communautaire du 17 décembre 2018. Le Conseil Municipal doit délibérer sur l'approbation de ce projet de statuts.

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation de la République dite « Loi NOTRe »,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5216-5, L5211-5, L5211-17 et L5211-20,

Vu l'arrêté préfectoral n°2016-1079 du 15 décembre 2016 portant fusion de la Communauté de Communes de Chauny-Tergnier et de la Communauté de Communes des Villes d'Oyse avec extension aux communes de Bichancourt, Manicamp et Quierzy,

Vu la délibération n°2018-174 du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération de Chauny-Tergnier-La Fère du 17 décembre 2018 adoptant les statuts,

Vu le projet de statuts annexé à la présente délibération,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **Approuve, conformément aux articles L5211-5, L5211-17 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, les statuts de la Communauté d'Agglomération de Chauny-Tergnier-La Fère joints à la présente délibération.**
- **Autorise le Maire à accomplir toutes démarches subséquentes,**
- **Dit que cette délibération sera notifiée à la Préfecture et à la Communauté d'Agglomération de Chauny-Tergnier-La Fère.**

2019-010 - Ouvrages d'arts communaux : mission d'assistance à l'ADICA

La Ville de La Fère possède de nombreux ponts ou aqueducs. Depuis plusieurs années des travaux de remise en état ont été réalisés. Afin de suivre au mieux l'évolution de ces ponts, l'ADICA propose de mener une mission de surveillance des ponts communaux et en cas de besoin, de proposer des travaux de réparation ou d'entretien. Ces prestations sont facturées en fonction du temps passé (300 € la ½ journée).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité-majorité :

- **Décide de confier à l'ADICA une mission d'assistance à la Commune pour la surveillance et l'entretien des ponts communaux.**
- **Autorise le Maire à signer la convention à intervenir avec l'ADICA et tous documents y afférents.**

2019-011 - Aménagement du Parc des Promenades : demande de subvention

Un projet du bureau d'études VERDI a été réalisé pour les travaux d'aménagement du Parc des Promenades. Le coût des travaux est estimé à un montant de 597 080 € HT, 716 496 € TTC avec les options. Considérant le coût important de ces travaux, il est proposé de réaliser cet aménagement en plusieurs phases. La phase un consisterait en l'abattage et le dessouchage des arbres, la restauration du kiosque et la réalisation de la clôture. Le coût de ces travaux est estimé à 210 190 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **Emet un avis favorable au projet d'aménagement du Parc des Promenades et décide de réaliser la phase une en 2019.**
- **Sollicite un financement dans le cadre de la DETR pour financer la première phase des travaux.**
- **S'engage à prendre à sa charge la partie non couverte par la subvention.**

2019-012 – Aménagement de la Rue de la République : demande de subventions

Le projet présenté prévoit d'aménager la Rue de la République à partir de la Place Paul Doumer jusqu'à l'école Jean Mermoz. Le projet du bureau d'études VERDI est chiffré à un montant de 532 216,55 € HT, 638 659,86 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **Emet un avis favorable au projet d'aménagement de la Rue de la République**
- **Sollicite un financement de la part du Département dans le cadre du dispositif Aisne Partenariat Voirie.**
- **S'engage à prendre à sa charge la partie non couverte par la subvention.**

2019-013 – Location d'un bâtiment communal situé Rue Saint-Auban à l'entreprise D2i : prolongation de la convention d'occupation précaire

Par convention d'occupation précaire en date du 19 juin 2018 modifiée par avenant du 10 octobre 2018, la Ville de La Fère loue à la Société D2i, un local artisanal communal situé Rue Saint-Auban. Cette convention a pris fin le 31 décembre 2018. Par message du 15 janvier 2019 la société D2i sollicite une prolongation jusqu'au 31 janvier 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **Décide de prolonger la durée de la convention d'occupation précaire en date du 19 juin 2018 jusqu'au 31 janvier 2019 avec la possibilité, sur demande expresse de la société D2i, de prolonger d'un mois supplémentaire. Les autres termes de la convention restent sans changement.**
- **Autorise le Maire à signer l'avenant à intervenir avec la Société D2i.**

2019-014 - Réfection du pont Saint-Auban : demande de subvention

Dans la cadre du programme de réfection des ponts de la Ville, il est nécessaire de remettre en état celui de la Rue Saint-Auban. L'étude réalisée par l'ADICA chiffre le coût des travaux à 64 359 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **Décide de réaliser les travaux de remise en état du pont de la Rue Saint-Auban et accepte le projet de travaux réalisé par l'ADICA.**
- **Autorise le Maire à réaliser les travaux**
- **Sollicite une subvention du Conseil Département au titre du programme Aisne Partenariat Voirie pour ces travaux.**
- **S'engage à prendre en charge la part non couverte par la subvention.**

2019-015 - Utilisation du complexe sportif par le Collège Marie de Luxembourg

La Commune met à la disposition du Collège Marie de Luxembourg de La Fère le complexe sportif de la Ville (salles de sports, stades, piste d'athlétisme) pour les activités physiques et sportives des élèves. En contrepartie, la Ville fixe une participation financière annuelle du Collège. Pour l'année scolaire 2017-2018 le montant de cette participation était de 10000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité fixe le montant de la participation financière du collège Marie de Luxembourg pour l'utilisation des installations sportives de la Ville de La Fère à 10 000 € pour l'année scolaire 2018-2019.

2019-016 – FISAC : convention de partenariat

Par décision du 31 décembre 2018, le projet déposé par la ville de La Fère a été retenu par l'Etat pour bénéficier de financements au titre du Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce (FISAC). Une subvention de 133 219 € a été attribuée dans ce cadre. Il est maintenant nécessaire de signer une convention partenariale avec les différents intervenants dans ce dossier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **Accepte les termes de la convention partenariale à intervenir dans le cadre du FISAC**
- **Autorise le Maire à signer ladite convention ainsi que tous documents y afférents.**

Le secrétaire



Franck GERARD

Le Maire



Raymond DENEUVILLE